

JARDIN DES NEIGES

Etablissement :

Caractéristiques du Service	N°	Niveau de performance	Précisions	Critère obligatoire	Remarques / Suggestions
ACCUEIL DES FAMILLES Proposer une bonne qualité d'accueil des familles	1.1	L'école de ski propose d'un espace d'accueil sécurisé et aménagé pour les enfants dès 3 ans	Définir des espaces protégés du flux de skieurs (clos de filets, barrières...) comportant : . pente et remontées mécaniques adaptées . matériel facilitant la découverte et l'apprentissage des tout-petits (tapis, petit matériel pédagogique : ballons, cerceaux, cônes...) .	x	
	1.2	Le jardin des neiges est ouvert et accessible aux familles pendant toute la saison (neige de culture ou déplacé en altitude si nécessaire)	Assurer l'ouverture du jardin des neiges pendant toute la période d'ouverture de la station quel que soit le taux de fréquentation. Les horaires de fonctionnement sont suffisamment tôt et tard pour permettre aux parents de s'organiser selon la géographie des lieux, les transports, et les emplois du temps des membres de la famille. Si les conditions d'enneigement sont insuffisantes, le jardin des neiges peut être déplacé en altitude sous certaines conditions : - sécurisation obligatoire du nouvel emplacement afin de maintenir les enfants à l'abri du flux des skieurs. - prise en charge de l'accompagnement des enfants dans les remontées mécaniques par le personnel de la structure (veiller aussi au transport du matériel des plus petits). - transfert des éléments de confort à destination des enfants et du matériel pédagogique afin d'assurer une continuité qualitative - des sanitaires adaptés et un point d'eau doivent être accessibles à proximité immédiate du jardin des neiges	x	
	1.3	Un lieu chauffé équipé de toilettes et d'un point d'eau permet aux enfants de goûter au chaud	Mettre à disposition des toilettes et un local chauffé : existence d'un espace chauffé dans l'enceinte du jardin ou à proximité immédiate, équipé de toilettes de taille adaptée, et permettant aux enfants de se reposer, et/ou de prendre un goûter.	x	

ACCUEIL DES FAMILLES
Proposer une bonne qualité
d'accueil des familles

1.4	La surface du jardin des neiges est en adéquation avec le nombre d'enfants accueillis et permet la mise en place de plusieurs ateliers.	S'assurer que la surface et l'aménagement du jardin des neiges permettent aux enfants d'évoluer facilement d'atelier en atelier, avec possibilité de temps de pauses, sans que celles-ci soient imposées par de longues files d'attente aux remontées mécaniques : temps de rotation d'un enfant, enfant en action ou doit attendre , pertinence des ateliers proposés, type de progression proposée, modules pédagogiques disponibles, organisation des pauses et matériel mis à disposition pour ces pauses (sièges, tapis sur neige, fontaine à eau , verre ...).	x	
1.5	Un adulte responsable prend les enfants en charge pour utiliser les remontées mécaniques jusqu'au jardin (le cas échéant) ou à défaut, accès, inclus dans l'inscription, à ces remontées mécaniques pour les accompagnants non skieurs.	Mettre en place d'un système de prise en charge des enfants au cœur de la station pour accéder au jardin des neiges si l'implantation de celui-ci est excentré. A défaut, permettre à un adulte d'accompagner les enfants jusqu'au jardin des neiges sans devoir s'acquitter d'un titre de transport.		
1.6	La durée des cours de ski est adaptée aux différentes tranches d'âge	Prendre en compte les rythmes des enfants en fonction de l'âge		
1.7	Un responsable de la coordination de la vie du jardin est présent en permanence	Garantir la présence d'une personne responsable en permanence sur le jardin, facilement identifiable par les parents. Elle est le référent pédagogique et fait preuve de vigilance face au respect des consignes de sécurité et des valeurs pédagogiques. Elle veille à ce que le jardin des neiges soit prêt à l'heure de démarrage des cours et le matériel pédagogique installé en amont.	x	
1.8	Les moniteurs du jardin parlent les 3 langues les plus représentées et sont à même de communiquer avec les enfants	Mettre à disposition du personnel compétent capable de communiquer avec les enfants étrangers. La maîtrise de la langue doit permettre non seulement l'usage de vocabulaire spécifique à la découverte de l'activité et du milieu, mais aussi et surtout l'usage de vocabulaire permettant de rassurer l'enfant et de répondre à des besoins simples, comme « as-tu froid ?, as-tu faim ?... ».	x	
1.9	Les familles ont la possibilité de faire déjeuner les enfants sur place ou à proximité	Encadrer les enfants sur le temps du déjeuner quelle que soit la formule proposée		

	1.10	En complément du ski, l'école ou une structure partenaire prend en charge les enfants à minima à la demi-journée ("ski +garderie")	Mettre en place une organisation permettant la prise en charge et le transfert des enfants d'une structure à l'autre si la garderie/club enfant et le jardin des neiges sont deux structures bien différenciées afin d'offrir aux parents la possibilité de confier leurs petits à la journée et/ou à la 1/2 journée. Mettre en place une organisation permettant la prise en charge et le transfert des enfants d'une structure à l'autre si la garderie/club enfant et le jardin des neiges sont deux structures bien différenciées afin d'offrir aux parents la possibilité de confier leurs petits à la journée et/ou à la 1/2 journée.	x	
POLITIQUE TARIFAIRE Définir une politique tarifaire spécifique pour les familles	2.1	La station a défini une politique tarifaire des activités spécifiques pour les familles	Offre tarifaire proposée aux familles et/ou tribus (par exemple en fonction du nombre ou des âges).	x	
	2.2	Le jardin des neiges accepte les Chèques-Vacances.			
	2.3	Le jardin des neiges annonce clairement la politique tarifaire sur ses supports de communication	Les tarifs et services proposés sont décrits sur l'affichage extérieur, les dépliants et le site Internet de l'établissement (s'il en existe un) comme lors d'appels téléphoniques.	x	
ENGAGEMENT S'engager après la labellisation : annoncer clairement les engagements de services du label	3.1	Le logo Famille Plus est affiché et inséré dans les supports de communication	Affichage du logo Famille Plus visible de l'extérieur de l'établissement (pour les meublés, l'affichage pourra se faire à l'intérieur) et insertion dans les supports de communication et site internet.	x	
	3.2	Promesse client du label insérée dans les supports de communication	Brochures et sur son site Internet (s'il en existe un)		
ANIMATION LOCALE DU LABEL	4	Le prestataire participe à l'animation régulière du label	Animation proposée par le référent en relations avec les prestataires labellisés (réunions, rencontres, visites, sensibilisation, formations, etc)	x	